BURKINA FASO
Région du Sahel

(497,248 PDI, source : CONASUR, 31/12/ 2022)

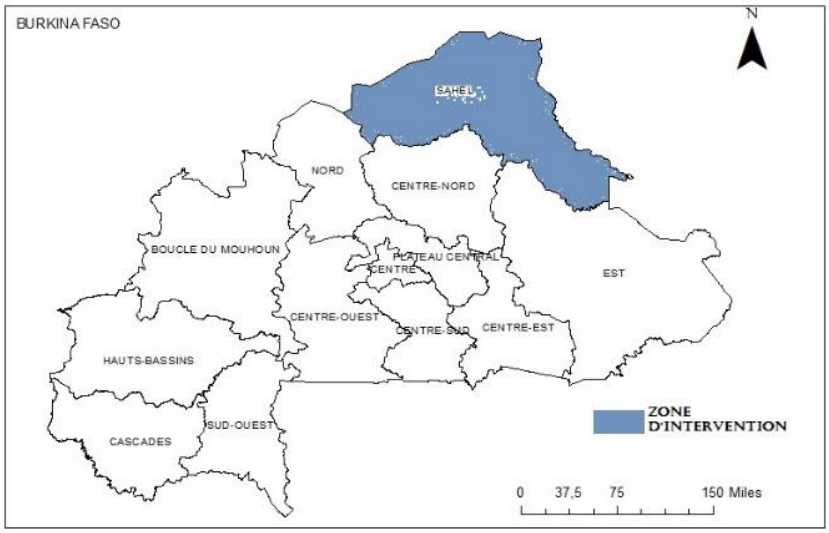

Rapport mensuel Monitoring de Protection - Janvier 2023

10 Cas de protection référés

54 Incidents enregistrés avec **237** victimes

Photo1 : Image d'une tente délabrée sur le Site A de Gorom-Gorom dans la province de l'Oudalan, janvier 2023

I. Résumé

La Région du Sahel a été touchée par des attaques et des actes de violences orchestrés par des groupes armés non étatiques (GANE) avec pour corollaire des violations des droits humains et du droit international humanitaire et d'importants impacts sur la situation humanitaire. Le nombre d'incidents enregistré au cours de ce premier mois de l'année 2023 est légèrement en baisse comparativement au dernier mois de l'année 2022. En effet, 54 incidents ont été enregistrés en janvier contre 69 incidents en décembre. Les sources de ces incidents sont les rapport flash, les fiches d'incidents de protection et les questionnaires informateurs clés et ménages Ces incidents ont occasionné des violations des droits humains et du droit international humanitaire relatives aux droits à la propriété, à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté et à la sécurité. Ces violations ont fait au total, 237 victimes civiles dont 94 femmes (40%), 131 hommes (55%) et 12 garçons (5%). Sur un total 54 incidents, 34 ont été les faits des GANE, soit 63% des présumés auteurs des incidents. Les victimes sont majoritairement des hommes et cela s'explique du fait que ce sont eux qui sont capables de s'opposer vigoureusement au dessein des GANE.

La province du Seno, première province touchée, enregistre 33% des incidents soit 18 incidents est la plus touchée. Cependant celle qui a enregistré le plus de victimes de violations des droits humains et du droit international humanitaire est la province du Yagha avec 99 victimes civiles sur un total de 237 enregistrées dû à l'activisme accru des GANE. Des déplacements de populations dans la province du Seno ont été enregistrés. Ces populations sont venues principalement de la commune de Sebba et de Solhan dans la province du Yagha, de Gorgadji et de Falangountou dans la province du Seno pour s'installer à Dori suite à la crise alimentaire qui sévit dans leurs localités de provenance, des attaques et menaces. Des déplacements ont été constatés également dans la province de l'Oudalan avec des populations de Tasmakat qui se sont déplacées vers Gorom-Gorom et certaines populations de Beldiabé qui sont allées vers Markoye suite à des attaques, incursions et ultimatum donnés par des GANE. L'insécurité alimentaire surtout dans la province du Soum et du Yagha est la conséquence de la dégradation de la situation sécuritaire.

Sur le plan humanitaire, les villes de Sebba et de Solhan sous blocus des GANE ont été ravitaillées en vivres le 03 janvier 2023. Cependant force est de constater que Mansila attend urgemment d'être ravitaillé car la crise alimentaire y sévit. Cette situation a amené les populations en majorité des femmes et des enfants à faire une marche de protestation en direction du détachement militaire de la localité pour revendiquer le droit à l'alimentation et à la sécurité.

Il faut noter que sur toute l'étendue du territoire de la province du Yagha, aucun réseau de téléphonie mobile ne fonctionne. Le seul moyen de communiquer est celui de l'internet avec les VSAT. A Sebba ville et Solhan centre il y a des particuliers et des ONG qui offrent leurs services de connexion internet VSAT. Le public a accès au VSAT de certains particuliers tels que l'auberge communal de Sebba moyennant de l'argent (2h de connexion à 12,00 Fcfa). A Mansila centre le VSAT n'est pas public. C'est uniquement pour les FDS et le dispositif est installé à l'intérieur du camp. Dans la commune de Boundoré les populations des villages frontaliers du Niger (Tangangari, Takatami, Pansi, etc.) parviennent à se connecter en roaming sur le réseau Orange du Niger cependant, l'accès est très limité car les lieux où l'on peut avoir le réseau est fréquemment contrôlé par les GANE.

Le ravitaillement des villes telles que Djibo, Sebba, Tin-Akof et Mansila par voie terrestre est de plus en plus difficile du fait de la prolifération d'engins explosifs improvisés (EEI), d'attaque des GANE, de contrôles irréguliers, d'enlèvement etc. Les GANE effectuent des contrôles irréguliers d'identité lors de check-point sur certains axes tels que les axes Dori-Kaya, Dori-Seytenga, Dori-Sebba, Djibo-Namssiguia de manière récurrente et les incidents liés à l'utilisation d'EEI sont fréquents sur lesdites voies. Il est à noter que l'emprise des GANE sur les principaux axes reliant les chefs-lieux de province aux autres localités est un frein au trafic routier qui impacte la situation de protection des populations civiles dans la région du Sahel.

Figure 2 : Manifestation de la population de Mansila centre dans la province du Yagha devant le détachement militaire pour demander des vivres et des vêtements, photo prise par un relais communautaire de Mansila, janvier 2023.

II. Couverture géographique

- **Accessibilité**

Dans la Région du Sahel de nombreuses localités demeurent difficiles d'accès du fait de l'activisme croissant des GANE, les perturbations de réseaux, l'absence des autorités ; la destruction des infrastructures routières. 25 communes ont été couvertes dont 13 en présentiel et 12 à distance sur 26 dans la région. 12 communes ont été touchées par les incidents de protection.

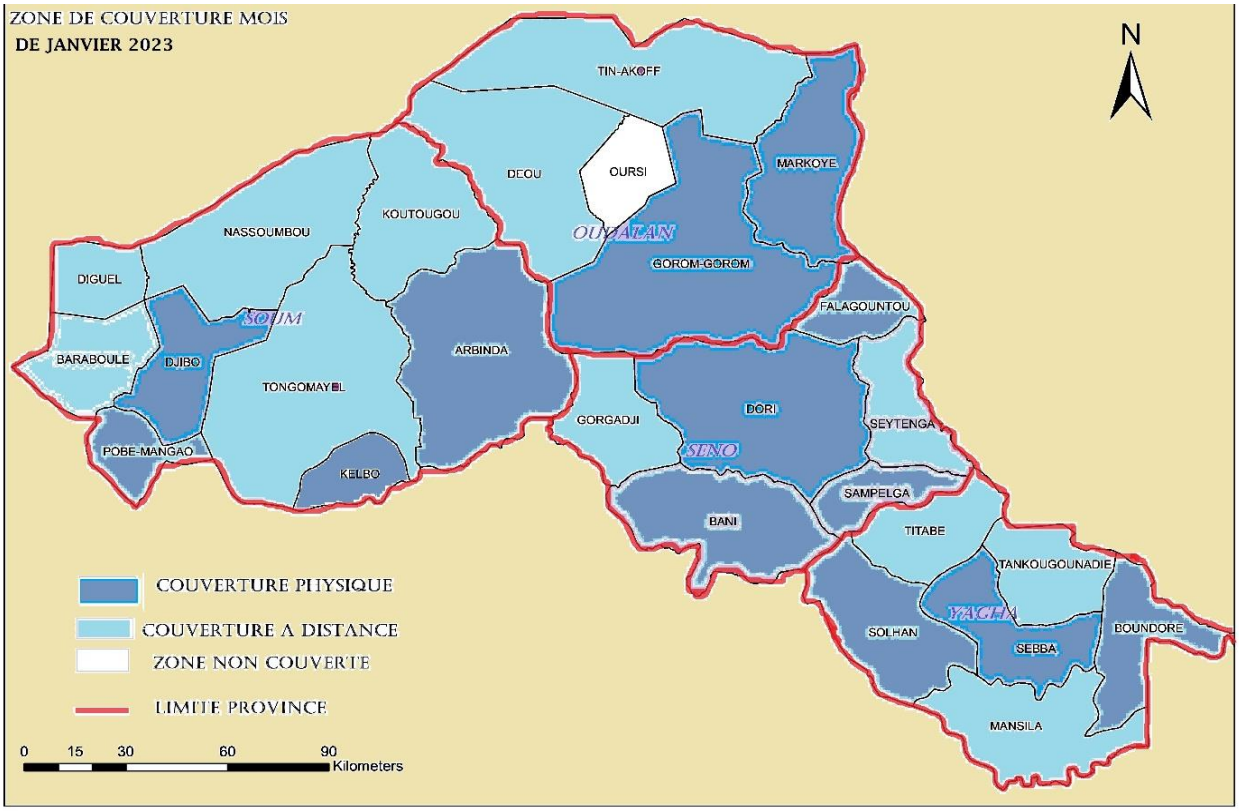

- **Méthodologie de collecte d'informations**

La méthode de collecte de données utilisée combine à la fois une approche individuelle et une approche communautaire, une approche quantitative et qualitative. L'administration d'entretiens semi-directifs, permet de collecter des données agrégées à l'échelle des communes puis analysées afin de dégager les tendances de la perception des communautés sur les risques de Protection auxquelles elles sont confrontées. L'administration de formulaires d'incident de Protection permet également de documenter les incidents de Protection rapportés par les communautés et individus enquêtés. Cette collecte s'effectue de manière mensuelle et rotative auprès d'un échantillon composé « d'informateurs clefs » et de « ménages (familles) », de survivant(e)s de violations de droits humains, tout en s'appuyant sur un réseau de relais communautaires composé de membres de comités locaux de Protection situés au niveau commune et de points focaux communautaires situés au niveau village/localité.

Consacrant le principe de localisation, le dispositif de Monitoring de Protection (Projet 21) en place dans la région du Sahel mobilise également des structures locales partenaires telles que CILDES dans la province du Soum et, Djam Weli et Sukaabe Ginan dans la province du Seno. Ceci permet de compléter la couverture géographique du MBDHP et de couvrir davantage de communes et de villages, y compris les plus difficiles d'accès. Les moniteurs ont pu toucher dans ce mois 61 informateurs clés et 82 ménages dans la collecte de données sur le P21. La collecte d'informations s'est réalisée à travers ces outils de collecte principalement dans les SAT dans la province du Yagha et dans les ZAD dans les autres localités. Des questionnaires pour la collecte de données mensuelle pour le P21 et l'indice de monitoring de protection ont été administrés. Les moniteurs ont pu toucher 87 informateurs clés et 91 ménages dans la collecte de données sur le P21.

- 06 questionnaires informateurs clefs administrés dans les SAT auprès de 03 hommes et 03 femmes ;

- 06 questionnaires ménages administrés dans les SAT auprès de 03 hommes et huit 03 femmes

- 31 formulaires d'alerte flashs renseignés dont 13 dans les SAT ;

- 39 fiches de référencement de cas de protection administrés auprès de 21 hommes et 18 femmes dont 13 dans les SAT auprès neuf (07) hommes et 06 femmes

- 60 fiches d'indice Monitoring de Protection administrés auprès 36 hommes et 24 femmes.

III. Typologie des déplacements identifiés

Commune, province, région Localité de départ	Commune, province, région Localité d'accueil	# personne	déplacement primaire	Motifs	Remarque
Sebba dans la province du Yagha et Gorgadji, Falangountou et certaines localités de Dori	Dori, province du Seno, région du Sahel	24,000	Primaire	Menaces, ultimatum et la crise alimentaire ; préventif et spontanée	n/a
Gorom-Gorom, Oudalan, Sahel, Tasmakat	Gorom-Gorom, Oudalan, sahel	80	Primaire	Préventif et spontanée	Incidents sécuritaires,
Markoye, Oudalan, Sahel, Beldiabé	Pas d'information	Pas d'information	Primaire	Préventif et spontanée	Incidents sécuritaires, menaces et ultimatum

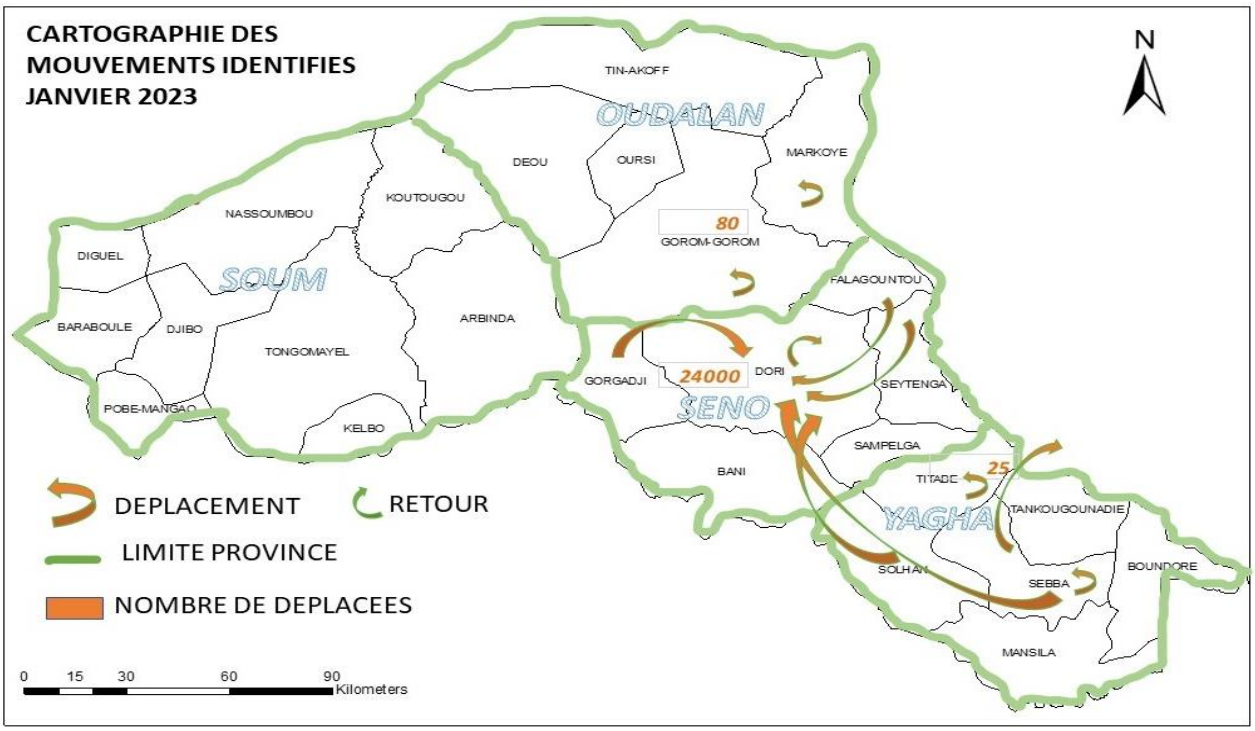

Il a été constaté dans la province de l'Oudalan un déplacement de population des localités de Tasmakat et de Beldiabe à la suite d'un ultimatum donné par les GANE aux habitants de déguerpir au risque de s'exposer à des exactions. Des populations de Tasmakat se sont déplacées vers la commune de Gorom-Gorom et celles de Beldiabe vers la commune de Markoye.

Dans la province du Séno, il a été enregistré de nouveaux déplacements PDI (environs 24 000) à la suite des menaces d'exactions et ultimatum donné par les GANE aux populations. Ces personnes viennent majoritairement des communes de Gorgadji, Falangountou et certaines localités de Dori dans la province du Séno, Sebba et Solhan dans la province du Yagha. Au cours de la période, il a été constaté des déplacements d'environ 7000 personnes lors du retour du convoi de Sebba. La Direction Régionale de l'action humanitaire est à pied d'œuvre pour le dénombrement et l'enregistrement de ces PDI.

Ces déplacements sont spontanés et préventifs à cause des attaques, des incursions récurrentes des GANE, des vols de bétail, des assassinats ciblés, des menaces et ultimatum ainsi que pour des raisons de crise alimentaire. Ce sont généralement des déplacements primaires et secondaires.

IV. Incidents de protection

Incidents — 54 Incidents

237 victimes

Localités touchées — 12 Communes touchées principalement Falangountou ; Gorom-Gorom ; Sebba

- **Statistiques**

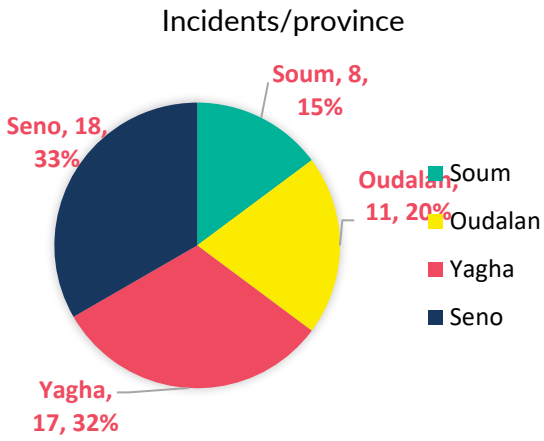

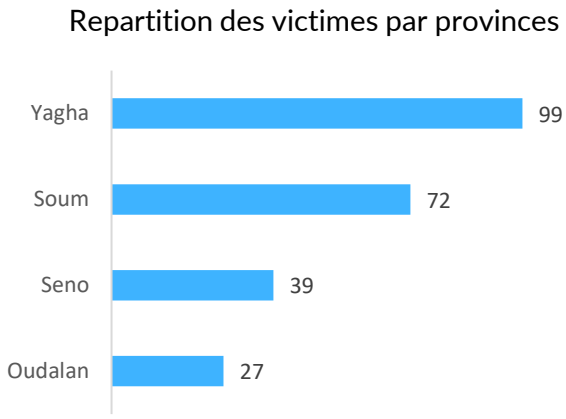

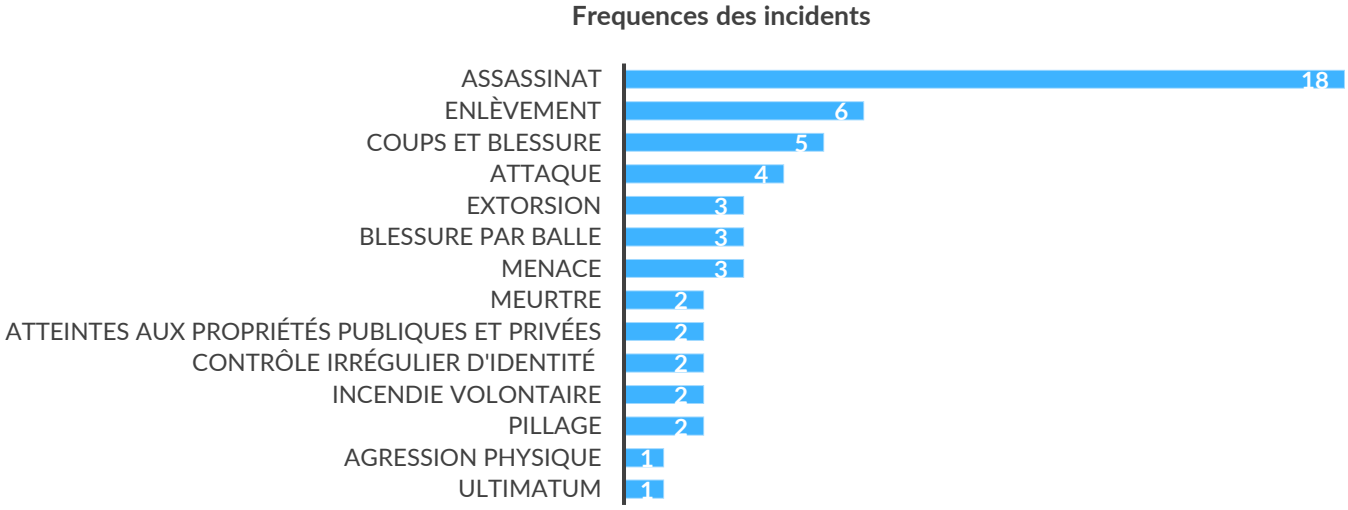

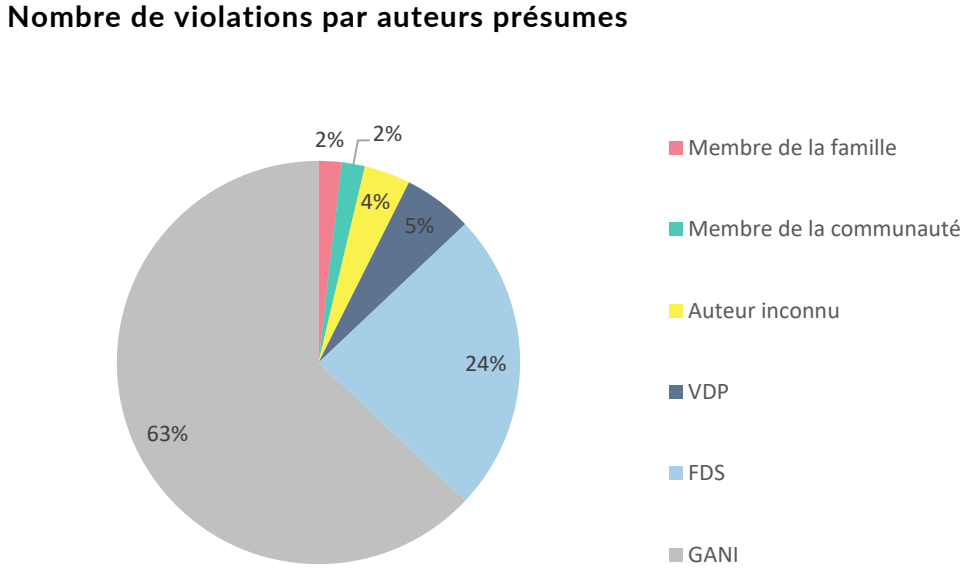

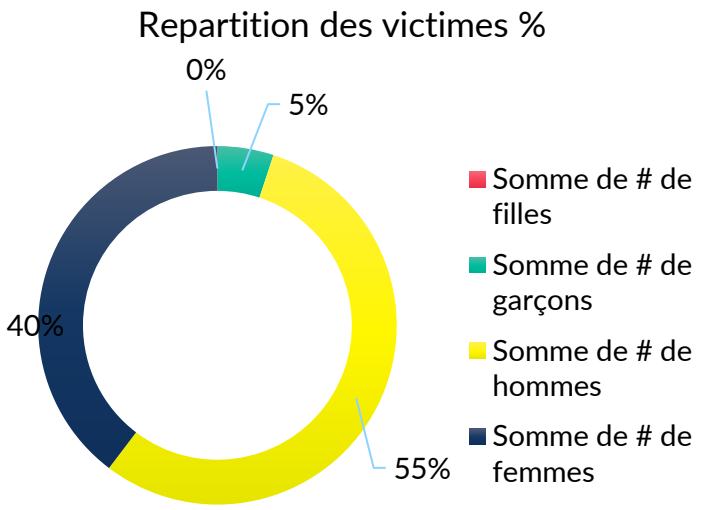
Repartition des victimes %
0%
5%
40%
55%
Somme de # de filles
Somme de # de garçons
Somme de # de hommes
Somme de # de femmes

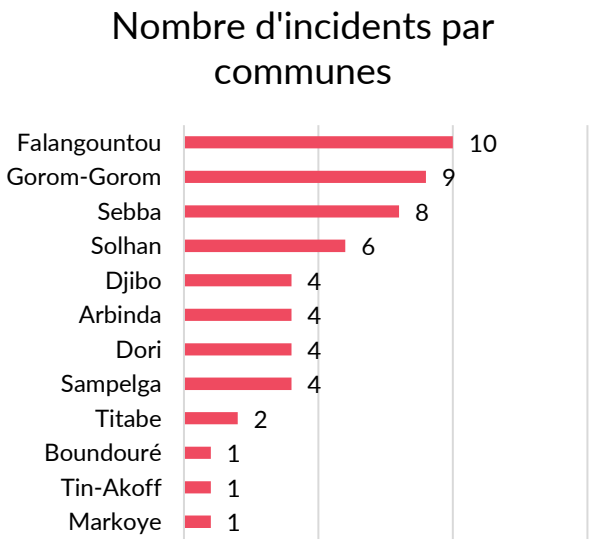
Nombre d'incidents par communes
Falangountou 10
Gorom-Gorom 9
Sebba 8
Solhan 6
Djibo 4
Arbinda 4
Dori 4
Sampelga 4
Titabe 2
Boundouré 1
Tin-Akoff 1
Markoye 1

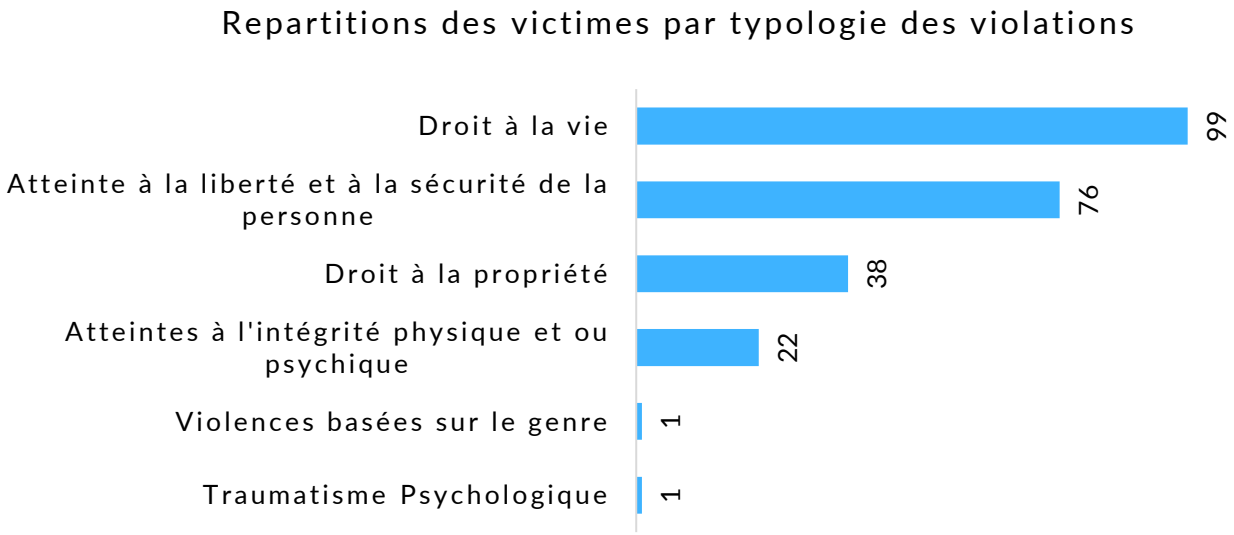
Repartitions des victimes par typologie des violations
Droit à la vie 99
Atteinte à la liberté et à la sécurité de la personne 76
Droit à la propriété 38
Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique 22
Violences basées sur le genre 1
Traumatisme Psychologique 1

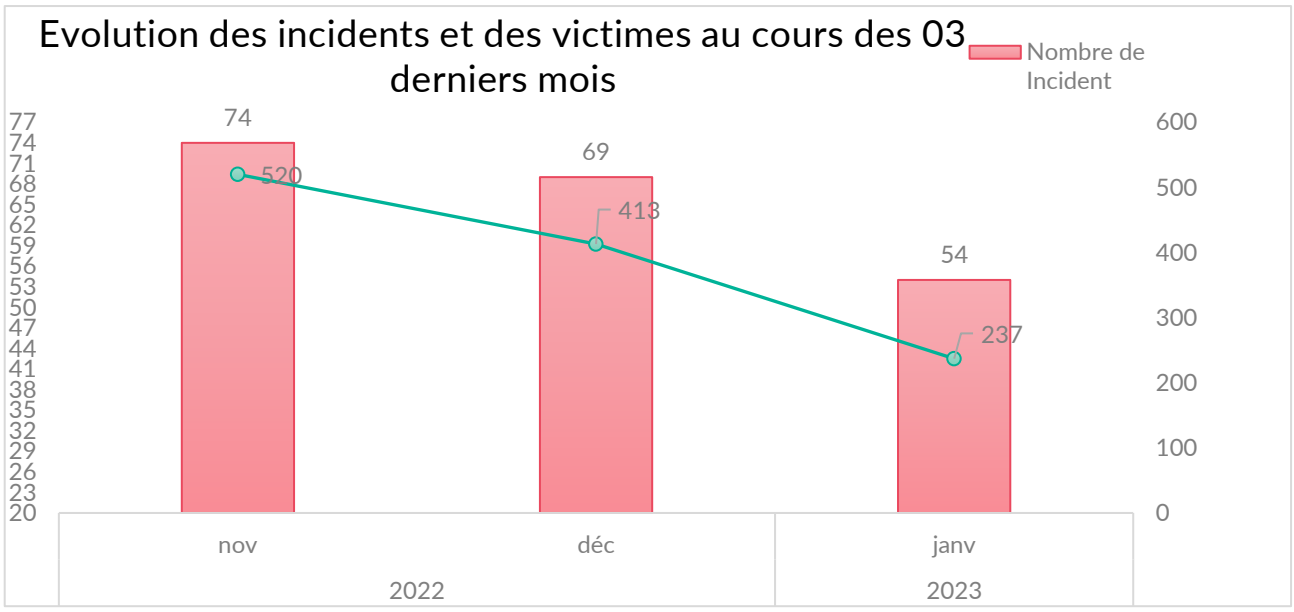

Au cours du mois de janvier 2023, 54 incidents ont été identifiés faisant 237 victimes contre 69 incidents en décembre 2022 comptant 413 victimes.

- **Details sur les incidents**

Le monitoring de protection a permis d'identifier 54 incidents dans la Région du Sahel dont les principaux auteurs sont les GANE. Les forces de défense et de sécurité (FDS) et les volontaires pour la défense de la patrie (VDP) sont également enregistrés comme auteurs de violations des droits humains et du droit international humanitaire dont 13 cas attribués aux FDS (24%) et trois (03) cas aux VDP (5%). Les violations commises par ces deux groupes sont généralement des cas d'atteintes au droit à la vie (exécutions extrajudiciaires), les atteintes à la liberté et à la sécurité (arrestations illégales) et les atteintes à l'intégrité physique (coups et blessures, tortures, blessure par balle). Plusieurs cas d'atteinte aux droits humains et du droit international humanitaire ont été constatés, notamment le droit à la vie, le droit à la liberté et à la sécurité, le droit à la propriété, et le droit à l'intégrité physique. En termes de fréquence des incidents, les types de violations les plus récurrentes sont les assassinats avec 18 cas, les enlèvements avec six (06) cas, les coups et blessures avec cinq (05) cas. Ce nombre est légèrement en baisse comparativement au mois précédent et le nombre de victimes de ce mois est moins élevé 237 par rapport au mois de décembre 413. La première typologie de violation des droits humains et du droit international humanitaire constatée et la plus récurrente est l'atteinte au droit à la vie avec 99 victimes. La deuxième typologie est l'atteinte au droit à la sécurité et à la liberté avec 76 victimes. Avec un nombre de 38 victimes, la troisième typologie est l'atteinte au droit à la propriété. L'atteinte au droit à l'intégrité physique est la quatrième typologie avec 22 victimes. En termes de victimes, la province du Yagha est la plus touchée avec 99, suivie de celle du Soum avec 72, Seno avec 39 et l'Oudalan 27, du fait de la recrudescence de l'insécurité dans ces provinces par les GANE. Le nombre de perte en vies humaines est en hausse (99) comparativement au mois précédent (49).

V. Situation par secteur

V.1. VBG

- **Eléments clés**

La problématique des violences basées sur le genre (VBG) reste une réalité dans la région du Sahel. Cette situation nécessite des actions concrètes de prévention et de protection des populations parce que les risques de VBG restent critiques surtout sur les sites des PDI où les violations résultent de la promiscuité dans les lieux d'hébergement. La recherche de la pitance journalière par les femmes constitue un facteur favorisant les VBG dans les zones à fort défis sécuritaire qui expose les femmes et les jeunes filles lorsqu'elles vont en brousse pour chercher des feuilles et des fruits comestibles ou dans les villages voisins pour acheter des vivres. Les cas d'agression physique de femmes sont légion surtout dans la province du Yagha où certaines femmes en sont victimes du fait d'aller à la recherche de vivres pour nourrir leurs familles. La recrudescence des attaques et la restriction de la liberté des populations surtout féminines d'une part et d'autre part, les pesanteurs socioculturelles jouent un rôle au sein des communautés dans la problématique des VBG. Il a été enregistré à Sebba dans la province du Yagha, un cas de violence conjugale commis dans la nuit du 19 au 20 janvier 2023. Il s'agit d'une agression physique commise par l'époux et qui a été dénoncée par la femme.

V.2. Protection de l'enfance

- **Eléments clés**

La crise sécuritaire a impacté négativement et significativement la situation de protection des enfants dans la région du Sahel. Depuis le début de cette crise, le travail des enfants est perceptible tant au sein des ménages que sur les sites d'orpaillage. L'exploitation et le travail des enfants occasionnent de lourdes conséquences sur le développement de ceux-ci. La mendicité des enfants PDI surtout à Sebba, Mansila et Solhan s'amplifie du fait du manque de vivres qui sévit dans ces communes de la province du Yagha. Il est constaté la présence d'enfants a risque de malnutrition surtout dans les villes de Djibo, Sebba et Mansila. Des violations des droits de l'enfant ont été enregistrées dans la province de l'Oudalan. Au cours du mois de janvier 2023, il a été enregistré dans la province de l'Oudalan, cinq (05) enfants à risque orphelin dont trois (03) filles et deux (02) garçons qui vivent avec leurs grands-parents dans des conditions difficiles. Ces enfants s'adonnent à la mendicité pour survivre.

L'accès aux soins est une difficulté dans certaines provinces de la région telles que celles du Yagha et du Soum où il est constaté une pénurie de médicaments et la majorité des agents de santé sont absents du fait de l'insécurité. Le droit à la santé est mis à rude épreuve dans la province du Yagha. Les CSPS de Tankougounadié, Kirgou, Datambi, Sambagou sont fermés. Les CSPS de Bana, Ibbal, Batibogou, Mansila ne fonctionnent qu'avec un stagiaire par CSPS. Il est demandé aux autorités étatiques le renforcement des centres de santé en médicaments et en ressources humaines pour le respect du droit à la santé des enfants.

Le droit à l'éducation également est mis à rude épreuve dans la région du Sahel. Il faut noter que la fermeture de la majorité des établissements scolaires dans la région a conduit plusieurs enfants dans la rue et ce sont des élèves qui sont beaucoup plus touchés par ce phénomène. Le constat est que sur les 05 communes de la province du Séno, seulement quelques écoles de Dori et Bani sont toujours fonctionnelles.

V.3. Etat de droit

Dans la province du Séno, les FDS notamment les militaires et les gendarmes, sont présents dans certaines localités et effectuent régulièrement des patrouilles. Il a été constaté, la présence d'un poste de police à Bani et Seytenga, une base mixte des militaires et gendarmes à Gorgadji. Au cours ce mois, les FDS et VDP ont reconquis la ville de Falangountou et y sont installés ; ce qui a suscité de l'espoir aux populations de Falangountou et les villages environnants.

Dans la province du Yagha, la présence des forces publiques est effective à Mansila centre (détachement militaire et VDP), Sebba centre (une brigade de gendarmerie, un détachement militaire et des VDP) et à Solhan centre (un détachement de gendarmerie et des VDP). A l'exception des trois localités citées ci-dessus, les autres parties du territoire provincial sont sous le contrôle des GANE. Dans la province de l'Oudalan, la majorité des services sont concentrés à Gorom-Gorom chef-lieu de la province. Des patrouilles sont effectuées dans les autres localités de la province par les FDS surtout les militaires. Dans toute la région, les services de la justice sont absents depuis janvier 2022 d'où le problème de l'accès à la justice et à certains documents sur place.

V.4. Personnes ayant des besoins spécifiques

- **Eléments clés**

117 cas de protection individuelle et de PBS ont été identifiés lors des activités de Monitoring de protection dont les besoins sont d'ordre alimentaire, sanitaire et en logement.

- **Activités de prévention et de réponse**

Du 23 au 26 janvier 2023, l'équipe du MBDHP du Soum a réalisé une activité de distribution de bâches au PBS réfugiés maliens résidents à Djibo. Au total 395 bâches sur 500 reçues ont été distribuées à 308 ménages bénéficiaires soit 198 ménages femmes et 110 ménages hommes.

Au cours du mois de janvier 2023 dans la ville de Sebba province du Yagha, quatre (04) personnes ont fait objet de référencement à première urgence internationale (PUI) pour des prises en charge sanitaire. Dans la province de l'Oudalan, trois (03) personnes ont été référées à l'action sociale pour des assistances en vivres. Deux (02) femmes ont été référées à Humanity Inclusion pour une prise en charge psychologique.

V.5. Cohésion sociale

- **Eléments clés**

Les déplacements massifs des différentes communautés pourraient créer des tensions entre celles-ci à cause de la pression exercée sur les ressources naturelles et les services publics qui sont de plus en plus saturés et en nombre insuffisant. Cette situation impose la mise en œuvre d'activités de cohésion sociale et de prévention des conflits dans certaines communes de la région au profit des populations pour réduire les risques de conflits et faire en sorte que ces communautés puissent vivre ensemble paisiblement. Des actions sont menées régulièrement pour prévenir les conflits et créer des cadres de résolutions de ces conflits. Les activités de sensibilisation sont multiformes dont des théâtres fora, des émissions radiophoniques, des séances porte à porte ou par groupe et des diffusions audiovisuelles.

- **Activités de prévention et de réponse**

Des séances de sensibilisation sur la coexistence pacifique et le vivre ensemble ont été réalisées. Ainsi, 09 séances ont permis de toucher 236 personnes dans les communes de Dori, Sebba, Gorom-Gorom et de Djibo dont 112 PDI (35 hommes, 33 femmes, 17 garçons et 27 filles), 79 hôtes (26 hommes, 30 femmes, 14 garçons et 9 filles) et 45 réfugiés (16 hommes, 19 femmes, 06 garçons et 4 filles). Ces séances de sensibilisation se sont appuyées sur des supports de communication en affiches grands formats et un audio de microprogramme réalisés par le MBDHP en partenariat avec l'UNHCR portant sur la cohésion sociale et le vivre ensemble entre les communautés. Ces séances de sensibilisation ont été réalisées avec des groupes composés exclusivement de réfugiés d'une part, de PDI d'autre part et des groupes mixtes de PDI, réfugiés et populations hôtes.

Cette activité a permis de rassembler les communautés et de renforcer la coexistence et le partage ainsi que le renforcement de l'harmonie entre les PDI, les réfugiés et les communautés hôtes dans la Région du Sahel, ce qui concoure à la réduction des conflits entre les différentes communautés en présence en vue d'une paix durable.

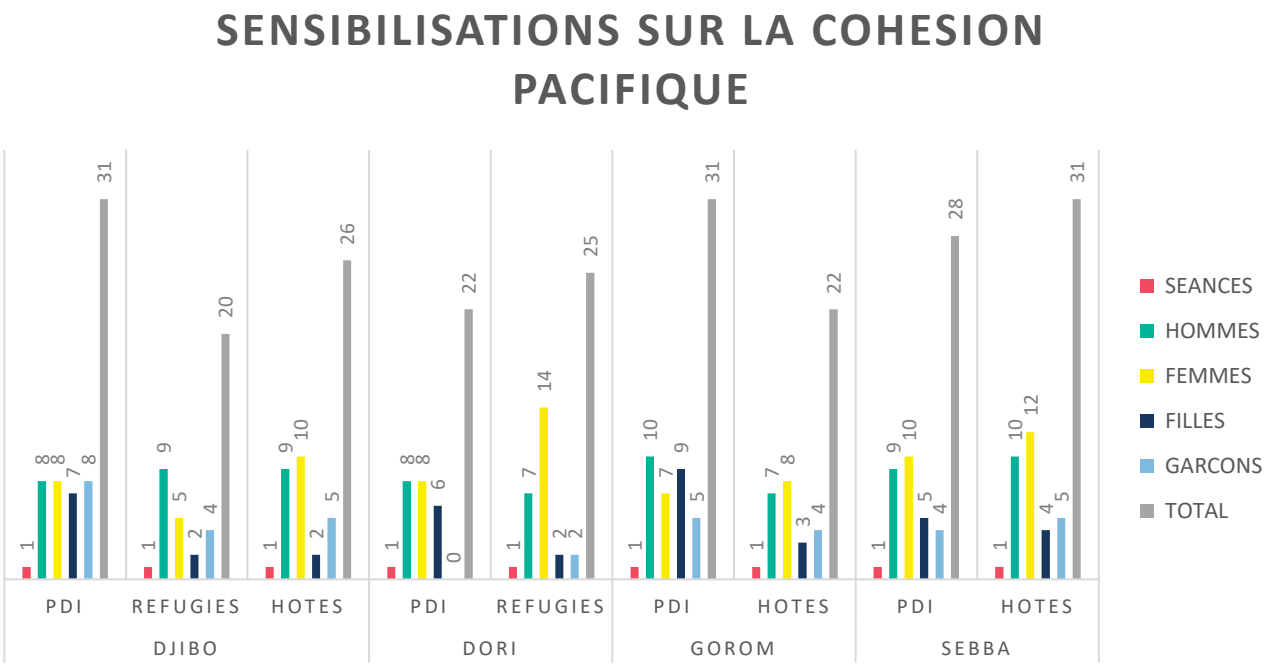

- **Statistique des sensibilisations sur la cohésion sociale dans la Région du Sahel**

Ces activités ont permis de rapprocher davantage les communautés dans une ambiance de partage, de tolérance et de dialogue.

V.6. Logement, terre et biens (LTB)

- **Eléments clés**

La situation des LTB dans la région est toujours préoccupante dans la mesure où le nombre de PDI ne fait qu'augmenter du fait de la crise sécuritaire. Cette crise a contribué à l'aggravation des problèmes liés aux logements. Les personnes déplacées internes ont quotidiennement besoin d'une assistance soit en tente ou en moyen financier pour payer le loyer. Les frais de location sont onéreux et impayables pour des personnes sans activité économique. Une grande partie des PDI pâtis du manque d'abris et la situation de protection demeure critique. Dans certaines communes telles que Djibo et Sebba, les PDI ont occupé les maisons de certaines populations qui sont partis du fait de la crise

sécuritaire. Au regard du nombre important de PDI, il est urgent de prévoir ou négocier des espaces additionnels pour les loger avec toutes les conditions de protection nécessaires.

Des PDI sont dans des maisons en location. La vente des terres continue dans les zones à habitation spontanée. Elle se fait de gré à gré et sans acte de vente par manque de services de documentation.

V.7. Protection à base communautaire

- **Activités réalisées par la communauté**

Les réseaux communautaires et les informateurs clés ont enregistré 27 incidents sécuritaires sur 54. Grâce aux réseaux communautaires, nous obtenons des informations sur les violations des droits humains et du droit international humanitaire dans les villages inaccessibles, le plus souvent par téléphone. Le partage d'informations est confronté au défi d'accès sur les axes et une grande défaillance des réseaux de télécommunication surtout dans les provinces du Soum et du Yagha.

VI. Partage d'informations et coordination

- **Autorités**

Le MBDHP travaille en coordination étroite avec les Directions de la solidarité nationale et de l'Action humanitaire pour la satisfaction des besoins des différentes populations affectées par la crise sécuritaire.

- **Acteurs humanitaires**

Le MBDHP travaille en étroite collaboration avec les autres acteurs humanitaires sur le terrain. Le MBDHP participe activement aux rencontres Cluster Protection sous national en présentant des données sur le monitoring de protection ainsi qu'au Cluster national. Au cours du mois de janvier, des visites de courtoisie aux ONG partenaires ont été réalisées à Sebba dans la province du Yagha. Le MBDHP participe aux rencontres inter-humanitaires dans les provinces de la région du Sahel. Sur invitation de l'UNICEF, un moniteur a pris part à une formation sur la protection de l'enfance à Dori du 24 au 26 janvier 2023.

VII. Recommandations

Province	Localité	Objet	Destinataire	Mise en œuvre	Commentaires
Oudalan	Gorom-Gorom	Assistance en vivres, abris et AME PDI venues de la localité de Tasmakat	Inter cluster Cluster abris Cluster Wash	Urgent	Déplacements préventifs et spontanés du fait des incursions et menaces des GANE
Oudalan	Markoye	Assistance en vivres, abris et AME aux PDI venues de la localité de Beldiabé	Inter cluster Cluster abris Cluster Wash	Urgent	Déplacements préventifs et spontanés du fait des incursions et menaces des GANE

Seno	Dori	Assistance en vivres, abris et AME aux PDI venues des communes de Sebba, Solhan, Falangountou et de Gorgadji	Inter cluster Cluster abris Cluster Wash	Urgent	Déplacements préventifs du fait du blocus des GANE et des attaques et incursions.
Oudalan, Seno, Yagha et Soum	Oudalan, Seno, Yagha et Soum	Plaidoyer pour la sécurisation des localités à fort défi sécuritaire	Cluster protection National et sous national Etat	Urgent	Violation répétée des droits des populations civiles dans ces localités
Yagha et Soum	Sebba Djibo	Plaidoyer pour la sécurisation de l'accès humanitaire	Cluster protection National et sous national Etat	Urgent	Difficultés de ravitaillement et de fourniture des assistances humanitaires

VIII. Tableaux croisés dynamiques

Communes	Nombre de Incident
Markoye	1
Tin-Akof	1
Boundoré	1
Titabé	2
Sampelga	4
Dori	4
Arbinda	4
Djibo	4
Solhan	6
Sebba	8
Gorom-Gorom	9
Falangountou	10
Total général	**54**

AUTEURS PRESUMES	Nombre de Incident
Membre de la famille	1
Membre de la communauté	1
Auteur inconnu	2
VDP	3
FDS	13
GANE	34
Total général	**54**

Date	Valeurs Nombre de Incident	Somme de Total Victime
2022	**143**	**933**
nov	74	520
déc	69	413
2023	**54**	**237**
janv	54	237
Total général	**197**	**1170**

INCIDENTS	Nombre de Incident
Ultimatum	1
Agression physique	1
Pillage	2
Incendie volontaire	2
Contrôle irrégulier d'identité	2
Atteintes aux propriétés publiques et privées	2
Meurtre	2
Menace	3
Blessure par balle	3
Extorsion	3
Attaque	4
Coups et blessure	5
Enlèvement	6
Assassinat	18
Total général	**54**

Provinces	Nombre de Incident
Soum	8
Oudalan	11
Yagha	17
Seno	18
Total général	**54**

Provinces	Somme de Total Victime
Oudalan	27
Seno	39
Soum	72
Yagha	99
Total général	**237**

Violations	FDS	Membre de la communauté	Membre de la famille	VDP	GANE	Auteur inconnu	Total général
Violences basées sur le genre			1				1
Traumatisme Psychologique					3		3
Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	4	1		2	1		8
Droit à la propriété	1			1	7		9
Atteinte à la liberté et à la sécurité de la personne					13		13
Droit à la vie	8				10	2	20
Total général	**13**	**1**	**1**	**3**	**34**	**2**	**54**